

Parmi les études qui ont absorbé l'attention se trouve l'hydrographie des lacs et cours d'eau avant de les empoissonner afin de déterminer s'ils sont favorables à la croissance et à la reproduction du poisson. L'état propice varie directement avec l'alimentation et l'abri offerts au poisson. Comme résultat de ces études, des données furent obtenues concernant un grand nombre de lacs et cours d'eaux, leur état et leurs exigences particulières, les méthodes de réglementation et de rempoissonnement.

Puis vient le problème du burbot ou lotte. Le Ministère a entrepris d'éliminer le burbot de certaines eaux intérieures où il se trouve à profusion. Le burbot, ou lotte, dispute son alimentation directement à la truite des lacs et s'empare également du poisson important comme nourriture et pour la pêche sportive. Il est le seul poisson des eaux douces apparenté à la morue; des recherches se poursuivent dans le but d'en évaluer l'importance au point de vue alimentaire, la quantité disponible et le développement de sous-produits utiles.

*Frayères provinciales.*—Le remplissage artificiel est supplémentaire au remplissage naturel. Cette phase du travail du Ministère est accomplie dans les frayères et dans des stations d'élevage (où les alevins sont gardés jusqu'à un an ou plus) situées à des endroits stratégiques dans la province. Les 26 établissements de pisciculture, classifiés d'après les espèces propagées, sont:

<i>Espèce, frai</i>	<i>Frayères nomb.</i>	<i>Espèce</i>	<i>Stations d'élevage nomb.</i>
Corégone.....	10	Truite mouchetée.....	14
Hareng.....	4	Truite brune.....	6
Doré jaune ou brochet-perche.....	8	Truite arc-en-ciel.....	1
Sandre.....	1	Truite kamloop.....	2
Perche.....	1	Truite des lacs.....	3
Truite des lacs et saumoneaux.....	8	Achigan petite bouche <sup>1</sup> .....	7
		Achigan grande bouche <sup>1</sup> .....	1
		Maskinongé <sup>1</sup> .....	1

<sup>1</sup> Frai et alevins.

Durant la période normale de l'année, la distribution globale de toutes espèces, de toutes tailles et de tous âges, provenant de toutes les frayères, est d'environ 800,000,000. Des enquêtes de longue haleine ont été entreprises pour déterminer l'efficacité et la non-efficacité de l'ensemencement du lac Ontario d'alevins de corégone élevés artificiellement ainsi que la possibilité de repeupler ce lac avec le saumon de l'Atlantique par l'ensemencement d'alevins élevés artificiellement.

Des études sur la biologie du poisson et des expériences de laboratoire se poursuivent au Ontario Fisheries Research Laboratory de l'Université de Toronto. Les études de cette nature sont d'une immense valeur dans l'administration des pêcheries. La collaboration la plus étroite existe entre le Ministère et l'Ontario Fisheries Research Laboratory.

**Provinces des Prairies.**—L'administration des pêcheries des Provinces des Prairies, qui sont des pêcheries intérieures, sont surtout du ressort des gouvernements provinciaux concernés, chacun maintenant un organisme chargé d'exécuter le travail sous la juridiction d'un ministre provincial. Le gouvernement fédéral exerce une influence indirecte, seulement dans la mesure où les intérêts nationaux sont en jeu. Les grandes lignes suivantes démontrent le progrès réalisé dans chacune de ces provinces au cours de l'année dernière.

*Manitoba.*—Le Ministère des Mines et des Ressources naturelles est chargé de l'administration des pêcheries au Manitoba. En 1944, une frayère de corégone,